

« Quelle économie de l'IST¹, et pour quelle politique? »

Compte-rendu du 39ème Congrès de l'ADBU
18 et 19 septembre 2009 à Reims

Signaler – Conserver

Yann Nicolas, dans cette première intervention a attiré l'attention des congressistes sur la question cruciale des « données ». Nous avons pu ainsi découvrir qu'il n'existe pas de différences entre données et métadonnées, nous pouvons trouver sur le web, des données à l'état brut. Tout ceci a pour conséquence de métamorphoser le « web de documents » en « web de données ». Pour être plus explicite, le web est, à l'heure actuelle, une collection de documents mais tend à devenir une collection de bases de données brutes. D'où va naître la nécessité de rendre ces données utilisables par tous en les normalisant. Yann Nicolas présente l'expérience de l'ABES (agence bibliographique de l'enseignement supérieur): comment connecter entre elles les bases de l'ABES en matière d'IST française? Il s'agit de normaliser les noms d'auteurs en les liant aux autorités SUDOC pour les différentes bases (calame, star, sudoc...).

Olivier Rouchon, a, quant à lui, évoqué l'archivage numérique telle qu'elle a lieu au CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur). Ce centre a pour mission principale d'archiver les thèses de l'enseignement supérieur. La problématique est de pouvoir conserver les documents dans le temps et dans la forme, pour les rendre accessibles et compréhensibles sur du très long terme (environ 30 ans).

Valoriser

Magali Roux, directrice de recherche au CNRS, expose la nécessité de traiter des quantités importantes de données dans le domaine de la recherche, notamment celui de la biologie. Le traitement suppose aussi une modélisation des données puisqu'elles peuvent provenir de différents pays. De ces constats, la création du NERC (Natural Environment Research Council), qui supervisera la gestion de ces données.

John Wilbanks est le vice-Président de « for science Digital Commons ». Il a présenté l'intérêt de repenser les licences et la propriété intellectuelle dans un web de données. Il présente les « creative commons », licences qui ne sont plus basées sur la propriété mais sur la créativité. Différents degrés de licence sont possibles avec pour idée fondamentale: le respect de la paternité de l'idée.

Pour en savoir plus:
<http://fr.creativecommons.org/index.htm>

Diffuser

La diffusion de l'information scientifique et technique est un enjeu majeur pour l'avancée des recherches. L'accès à cette IST par le plus grand nombre est devenu une priorité pour des pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas. Cette question, traitée par Frédéric Blin et Just de Leeuwe, introduit la notion de licence nationale. En effet ces deux pays ont fait le choix de négocier avec les éditeurs des achats d'archives numériques à l'échelle nationale. Pour le cas de l'Allemagne, chaque citoyen a accès aux archives scientifique et techniques achetées par l'État Fédéral allemand. Aux Pays-bas, ce sont pour les universités que l'État à négocier des licences nationales.

Retrouvez le programme et les diaporamas :
http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=700
Mais aussi les vidéos des conférences:
<http://canalc2.u-strasbg.fr/video.asp?idvideo=8903>